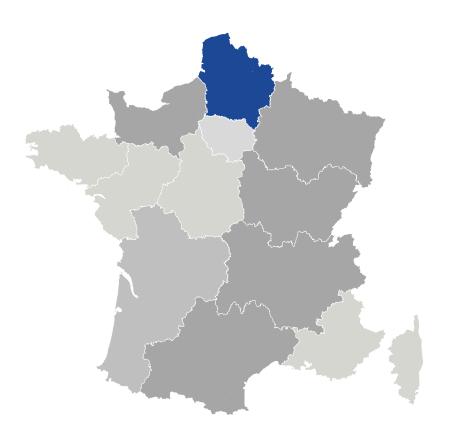
Bâtir l'organisation CIBLE des services de l'Etat en REGION Région Nord-Pas-de-Calais - Picardie

Instance informelle de dialogue interministériel – 8 septembre 2015



- Introduction Bilan d'étape au terme de la première phase de la réforme
- Les grands axes du projet de préfiguration
- Exposé des arbitrages rendus par le conseil des ministres du 31 juillet
- Informations sur la période en cours
- Les travaux à venir
- 6 Accompagnement RH
- 7 Temps d'échanges

Les modalités de pilotage et de gouvernance du projet de préfiguration :

Gouvernance et pilotage des travaux

- **Réunion des CAR** Nord-Pas-de-Calais et Picardie avec les préfets de département et les binômes de directeurs Les 20 mai à Lille, 3 juin à Amiens et 26 juin à Lille.
- Équipe projet : Directrice de projet et binômes : SGAR, PFRH, RPIE, chargés de mission mutualisation-achats
- Groupes de travail spécifiques : Mutualisations et achats de l'État, Immobilier, et Accompagnement RH
- Travaux en étroit partenariat avec les directions et organismes concernés par la réforme :
 - 5 DR périmètre ATE : lettres de commande, accompagnement, constitution de binômes des DR
 - Périmètre hors ATE: rendez-vous réguliers DRFIP, ARS, Rectorat, INSEE
 - SGAR : réunions de travail des 2 SGAR
 - Principaux opérateurs : réunions et propositions de mutualisations (organisation d'un CTIA)
- Concertation externe : dialogue avec les élus, consultation des services techniques des collectivités...

Concertation interne et dialogue social

- Instance interministérielle de dialogue informelle avec les organisations syndicales : réunions le 12 mai à Lille, le 10 juin à Amiens et le 23 juin à Lille.
- 61 instances de concertations organisées au niveau local par chaque DR

uc

· Actions lancées par le Préfet préfigurateur :

- Lettre inaugurale du Préfet aux agents
- Session Nord-Pas-de-Calais Picardie ouverte sur l'intranet du Gouvernement
- · Boîte à idées et boite mail fonctionnelle
- Newsletter hebdomadaire

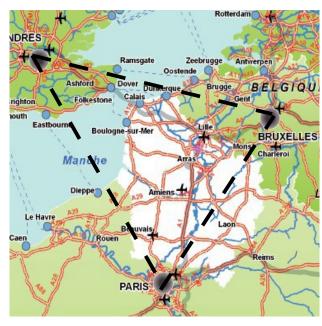
• Actions lancées par les DR :

- **DRAAF** : AG, réunions de service, temps d'échanges autour de la réforme, intranet régionalisé avec focus sur la réforme.
- **DRAC** : intranet régionalisé, panoramas de presse régionale...
- **DREAL**: intranet de préfiguration (FAQ, retours des CODIR de préfiguration...), lettre interne, temps d'information et d'échange direction / agents dans les deux sièges et les UT...
- **DIRECCTE** : newsletter inter-régionale bimensuelle, espace dédié à la réforme sur l'intranet, réunions de pôle (T, 3E, C), des services communication et des SG, assemblées du personnel
- DRJSCS: courriel, intranet, AG, réunions internes, enquête anonyme, AG du personnel...
- DRFIP : au niveau des intranets locaux des 2 directions ouverture d'un espace dédié à la réforme territoriale

Communication et information auprès des agents

Une grande région aux caractéristiques remarquables et stimulantes :

Le Nord-Pas-de-Calais-Picardie : un espace stratégique au cœur de l'Europe du Nord



Un espace stratégique au cœur de l'Europe du Nord:

- Une situation exceptionnelle au centre du triangle Paris-Londres-Bruxelles, (80Mhab)...
- Atout économique majeur s'appuyant sur un réseau d'infrastructures de transport développé

Une grande région jeune, économiquement forte et attractive :

 La 3e région de France par sa population (6M d'hab.) et la plus jeune de France métropolitaine ...

· ... bénéficiant d'une économie dynamique :

PIB de 150Md€, 4ème économie régionale, nombreux atouts industriels (construction automobile et ferroviaire, cultures végétales, investissements internationaux), 8 pôles de compétitivité, attractivité touristique...

... ayant toutefois des défis à relever :

situation sanitaire et sociale fragile, 1ère région touchée par le chômage, taux d'illettrisme élevé...

5 priorités pour l'action de l'État :

- Assurer la transition économique et écologique de l'ensemble de la grande région : accompagner les secteurs à maturité (agriculture) et stimuler les secteurs émergents (innovation, ouverture internationale, numérique)
- Relever le défi de la jeunesse : élever le niveau de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche
- Réduire les grandes inégalités grâce aux politiques nationales : inclusion sociale, politique de la ville, culture
- Assurer la cohésion territoriale : réseaux de transports à étendre, complémentarités territoriales à développer...
- Conforter la place de la région à l'échelle européenne : relations transfrontalières...

Combien d'agents sont-ils réellement concernés ?

Le Nord-Pas-de-Calais Picardie : quelques repères concernant la fonction publique

Fonction publique d'État :

199 900 agents

(139 700 NPDC + 60 200 Picardie)

soit près de **42% de l'emploi public de la grande région** (45% au niveau national)

Sur le périmètre ATE 2 316 postes de travail relèvent du niveau régional, soit 1,1 % de l'emploi pour la fonction publique de l'État en Nord-Pas-de-Calais – Picardie.

(1 471 NPDC + 845 Picardie)

Le périmètre des services concernés par la réforme représente 5 536 postes de travail, soit 2,8 % de la fonction publique d'État dans la grande région.

Fonction publique territoriale:

169 400 agents (119 600 NPDC + 49 800 Picardie)

soit 35% de l'emploi public (34% au niveau national)

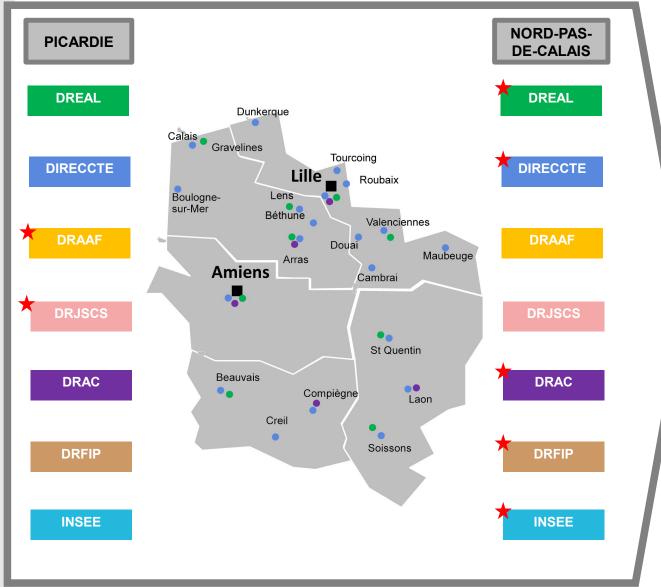
Fonction publique hospitalière :

110 700 agents (70 400 NPDC + 40 300 Picardie)

soit 23% de l'emploi public (21% au niveau national)

- Introduction Bilan d'étape au terme de la première phase de la réforme
- Les grands axes du projet de préfiguration
- 3 Exposé des arbitrages rendus par le conseil des ministres du 31 juillet
- Informations sur la période en cours
- Les travaux à venir
- Accompagnement RH
- 7 Temps d'échanges

La recherche d'équilibre dans l'organisation territoriale de l'État en région



3 principes directeurs:

État-stratège

 Etat-major resserré autour du Préfet de région

État-garant

- Équilibre territorial des administrations entre Lille et Amiens :
 - 2 directions importantes à Amiens : DRAAF et DRJSCS
 - · Implantations bi-sites
 - Maintien d'effectifs sur le territoire
 - Répartition des services par regroupements fonctionnels en phase avec les caractéristiques du territoire et les enjeux de politiques publiques

État-partenaire

- Maintien de services de proximité : renforcement du maillage territorial
- Recherche de connexions (missions / métier) entre les services d'une part, et entre les services et les collectivités, opérateurs d'autre part.

Légende : ★Siège • ut dreal • ut directe • ut drac

Les grands principes d'organisation retenus:

| Rectorat | | _ ARS | DRFIP | INSEE |
|----------------------------|---|---|---|---|
| Synthèse | Deux sites d'implantation du rectorat Un recteur de région à Lille | Regroupement de l'état-major (COMEX) sur un site Pas de mobilité géographique contrainte Maintien de la présence physique dans les lieux d'implantation actuels | Regroupement au chef-lieu de région des missions de | Direction régionale unique mais maintien de 2 sites Regroupement des fonctions stratégiques d'action régionale, de pilotage, fonctions supports mutualisées auprès du DR au siège. |
| Principes directeurs | Maintien de l'emploi sur les 2 sites Prise en compte des caractéristiques des 2 académies dans le schéma d'ensemble. | Exercice des missions régionales sur les sites d'Amiens et Lille Missions de proximité dans les directions territoriales Présence d'encadrement supérieur (sous-directeur) sur les deux sites Amiens et Lille | Logique d'état-major : siège au chef-lieu Logique opérationnelle : limitation des transferts d'emplois et maintien d'une proximité utile des services Logique de permanence des opérations de fin et début d'exercice Logique d'anticipation des évolutions impactant les missions de la DGFIP | Concentration des fonctions stratégiques d'action régionale au service des acteurs publics porteurs des politiques publiques Production statistique nationale inchangée Pas de mobilité géographique obligatoire Période de convergence étalée sur 3 ans |
| Organisation fonctionnelle | 11 grands domaines d'activités pour lesquels sont analysés le niveau de pilotage académique et le niveau opérationnel avec les 5 DSDEN | Conception du projet d'organisation cible et définition des répartitions fonctionnelles d'activité présentés devant les IRP en septembre | Siège DRFiP: Contrôle budgétaire régional PIE Certification des fonds Eu Action économique Maintien possible d'une antenne opérationnelle pendant la période de transition notamment pour les opérations de fin de gestion 2015 | Service unique d'action régionale sur le nouveau périmètre régional au siège Mutualisation au siège des compétences administration des ressources 2 sites de production nationale |

Les grands principes d'organisation retenus par direction :

| | 200 granao principos a organisación focolido par anocción i | | | | |
|------------------------------|---|---|--|--|--|
| DREAL | | DIRECCTE | DRAAF | DRJSCS | DRAC |
| Synthèse | Logique poursuivie : efficacité, lisibilité, adaptation au territoire Organisation bi-sites, préservant les UT Spécialisation fonctionnelle avec relais de proximité | Logique intégratrice de la réforme et équilibre des territoires via spécialisation, mutualisation et inter- territorialisation Organisation bi-sites, renforçant les UT (notamment Picardie) | siège, mais présence des 6 services sur les 2 sites Spécialisation opérée par pôles ou sous-pôles fonctionnels dans les services Poste frontière Dunkerque maintenu Maintien du nombre et de l'activité de 5 services communs à toutes les DRAAF: alimentation, formation développement, | Site principal regroupant état-major, fonctions supports et une ou des fonctions spécialisées Site secondaire spécialisé | État-major et fonctions supports regroupés au siège Équipes de proximité interdépartementales spécialisées, sur 2 sites Amiens et Lille, sous l'autorité de chefs de pôles |
| Principes directeurs | Siège de la DR sur un site unique regroupant les fonctions d'état-major | État-major sur site unique Sur deux sites : missions opérationnelles de compétence régionale nécessitant de la proximité Sur 1 site : spécialisation de missions Inter-territorialisation entre UT | | Equilibre des territoires au cœur du projet de fusion Minimisation de la mobilité géographique et maintien des compétences rares dans services spécialisés Expérimentations (sport, fonctions de contrôle dans le cadre de l'interdépartementalité) | supports • Pôles fonctionnels : |
| Organisation onctionnelle | 6 services métiers : Risques, Nature, Climat et Logement, Mobilité régalienne, Transports, Connaissance et DD Services support :SG unique piloté sur un site avec équipes de proximité, pôle mutualisé CPCM / Marché et GA Paie, pôle mutualisé juridique, pôle médico social sur ensemble territoire 7 UT préservées | formation, Travail, Concurrence répression des fraudes. 1 pôle SG Cabinet sur les missions de relations externes, communication, études/stat., aide ciblage politiques publiques | Direction répartie sur 2 sites : 1 directeur au siège, 1 adjoint sur site de Lille et 1 sur site Amiens Organisation des services en bi-sites et pôles fonctionnels (au moins 3/service) avec une répartition opérationnelle tenant compte de la proximité avec les principaux partenaires. | 3 pôles politiques publiques : Jeunesse, Sport, Cohésion sociale 2 pôles transversaux : Certification-formation ; Obs.et prospective; 1 pôle support : RH, Finances, Logistique, SI 1 pôle rejoignant le pôle social des juridictions à terme | Équipes de proximité interdépartementales spécialisées : contrôle scientifique et technique, déploiement action territoriale par grands territoires, soutien à la création artistique Correspondants de proximité (RH, Finances) Pas d'impact sur les STAP Coloration par site : pôle patrimoine / pôle création (spécificités locales) |

Les directions inter-régionales :

| | DIRMer Manche Est – Mer du Nord | DIRNord | DIRPJJ Grand-Nord |
|-------------------------------|--|--|--|
| Périmètre actuel | 4 régions : Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais Siège : Le Havre Autorité : Préfet de Haute- Normandie Une antenne pour sa mission terrioriale, localisée à Boulogne-sur-Mer | 3 régions :Champagne- Ardenne, Picardie et Nord- Pas-de-Calais et 7 départements Siège : Lille Autorité : service inter- départemental sous l'autorité du Préfet du Nord | 3 régions : Haute-Normandie, Picardie et Nord-Pas-de- Calais Siège : Lille |
| Périmètre envisagé | 2 régions : Normandie et Nord-Pas-de-Calais-Picardie Siège : maintenu au Havre Autorité : Préfet de Normandie | 2 régions : ALCA et Nord-Pas- de-Calais-Picardie Une éventuelle scission est en réflexion | 2 régions : Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Normandie Siège : Lille Échéance : en deux temps au 1^{er} janvier 2016 puis 2017 |
| Organisation fonctionnelle | Maintien de l'architecture des services et de l'antenne de Boulogne-sur-Mer pour les missions territoriales de proximité du Nord-Pas-de- Calais-Picardie | Maintien de l'architecture des services actuels pour l'instant | Evolution de l'architecture des services en cours d'étude, dans le respect des spécialisations de sites souhaitées par le Préfet préfigurateur |

Une logique de spécialisation des pôles territoriaux et de synérgie avec les opérateurs

| Une log | ique de specialisation des poles territo | riaux et de synergie avec les operateurs |
|--------------------------------------|--|---|
| | Amiens | Lille |
| Culture | Pôle patrimoine et architecture (DRAC)Siège de l'INRAP | Pôle création artistique (DRAC) Pôle action culturelle et territoriale et industries culturelles |
| Agriculture | Pôles spécialisés sur les questions de filières végétales, des contrôles et de la performance environnementale agroécologique (DRAAF-SREPE) Pôle entreprises : suivi filières agro alimentaires Pôle agricole et contrôle de l'ASP Centre de recherche et de valorisation des glucides Pôle d'excellence en chimie verte Pôle de compétitivité Industries agro-ressources | Pôles spécialisés sur les questions de l'élevage : compétitivité des entreprises, développement des filières et de l'emploi, contrôles (DRAAF-SRPE et SRFAM) Pôle examens et habilitations des formations (DRAAF-SRFD) Pôle conjoncture et Réseau des nouvelles des marchés (DRAAF- SRISE) Pôle animation des politiques publiques de l'alimentation |
| Environnement | Pôle autour de l'eau, la biodiversité, le paysage, la nature et les risques naturels (DREAL) Siège de l'Agence Française de la Biodiversité (annexant l'ONEMA) | Pôle lié aux risques technologiques et industriels, aux mobilités et transports, aux énergies renouvelables, air, climat et au logement (DREAL) Siège de l'ADEME et autres opérateurs importants du MEDDE (DIRN, SNCF, CEREMA, VNF, Agence de l'eau Artois-Picardie, IFSTTAR, ASN) |
| Jeunesse, sport, cohésion sociale | Domaines de la jeunesse et des sports (DRJSCS) | Pôle cohésion sociale et politique de la ville Fonctions liées à l'éducation, à la formation, et à la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec les DSDEN, DRAC, DIRECCTE, DIRPJJ |
| Emploi | Pôle entreprises : suivi filière aéronautique, visites entreprises Pôle emploi et formation professionnelle : formation insertion par l'activité économique (146 millions € de | Pôle entreprises, emploi et FP: international, tutelle administrative des réseaux consulaires, mutations économiques, développement économique, politique jeunes, accès et retour à l'emploi |

dépenses État programmées en 2015 sur la nouvelle

Structuration pressentie de l'inter-réseaux de l'IAE

région)

Agefiph, Aract, AFPA

· Sièges de Pôle Emploi, ASP, consulaires, bpifrance,

Des travaux transversaux sont menés parallèlement :

S'agissant des fonctions supports, 5 domaines de mutualisations interministérielles sont identifiés : les achats de l'Etat, les fonctions et outils logistiques, le pilotage budgétaire, les RH et la communication, ainsi que l'immobilier.

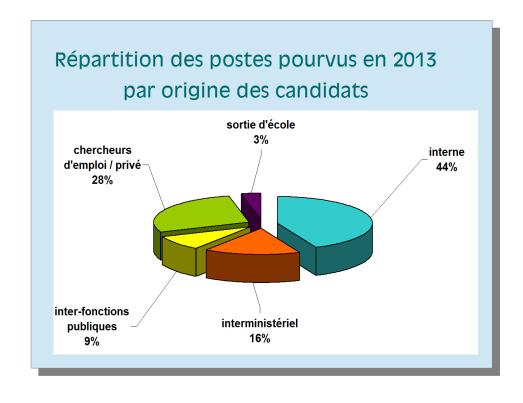
 Les travaux sont menés en relation avec les autres acteurs de l'action publique (collectivités, réseau des chambres consulaires, opérateurs...)

En matière d'accompagnement RH

Mobilisation des PFRH:

- Dispositifs d'écoute ; professionnalisation du réseau des CMC
- Préservation des compétences rares
- Plan de formation interministériel et inter-fonctions publiques
- Ateliers de co-développement
- Assistance aux DR :
- Identification des dispositifs d'accompagnements à mobiliser (indemnité temporaire de mobilité...)
- Organisation à moyen et long terme des affectations et recrutements
- Perfectionnement de l'outil
 « mobilité inter-fonctions publiques » (MIFP)
 mis en place en 2013 en Nord-Pas-de-Calais,
 bourse d'emplois commune aux 3 fonctions publiques,
 qui sera adaptée au périmètre élargi
- Expérimentation « chèque-logement »

Sous l'autorité du SGAR :



- Introduction Bilan d'étape au terme de la première phase de la réforme
- Les grands axes du projet de préfiguration
- Exposé des arbitrages rendus par le conseil des ministres du 31 juillet
- 4 Informations sur la période en cours
- Les travaux à venir
- Accompagnement RH
- 7 Temps d'échanges

Cinq objectifs sont poursuivis par la réforme territoriale de l'État :

- 1. Simplifier.
- 2. Mettre en cohérence l'action de l'État sur le territoire.
- 3. Renforcer la proximité.
- 4. Améliorer l'efficacité, faire des économies, moderniser les méthodes de travail.
- 5. Conforter l'équilibre des territoires.

Les mesures prises forment un ensemble cohérent pour une action publique plus forte et plus proche des citoyens, dans tous les territoires de la République.

1-SIMPLIFIER

LE CHEF-LIEU DE REGION PROVISOIRE

Les villes les plus peuplées des nouvelles régions.

Dans notre cas : Lille.

LES DIRECTEURS REGIONAUX PREFIGURATEURS

La liste des directeurs régionaux préfigurateurs a été arrêtée lors du conseil des ministres, ainsi que le DG préfigurateur de l'ARS et le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales préfigurateur.

LES RECTEURS DE REGION ACADEMIQUE

13 recteurs de régions académiques désignés au 1^{er} janvier 2016 pour assurer l'unité et la cohérence de la parole de l'Etat dans les champs de compétence intéressant la région. Le recteur de l'Académie du NPDC est nommé recteur de région académique préfigurateur.

2- METTRE EN COHERENCE L'ACTION DE L'ETAT SUR LE TERRITOIRE

LA CHARTE DE DECONCENTRATION DU 7 MAI 2015

- Reconnaît l'initiative au niveau local et la nécessité pour les administrations centrales d'adapter leurs modes de fonctionnement aux enjeux de l'administration déconcentrée
- Affirme des principes opérationnels tels la déconcentration budgétaire, en matière RH et les mutualisations
 - Pour veiller à la bonne application de la charte est installée une instance de gouvernance et de dialogue : la conférence nationale de l'administration territoriale de l'Etat (CNATE), dont l'installation est prévue à la fin du mois de septembre.

3- RENFORCER LA PROXIMITE

RENFORCEMENT DES DDI

- Des missions de proximité à renforcer :
 - La création de DRDJSCS
 - L'action culturelle : renfort des STAP
 - Les DDI renforcées en effectif
 - Un dénomination lisible et affirmée

4-AMELIORER L'EFFICACITE, FAIRE DES ECONOMIES, MODERNISER LES METHODES DE TRAVAIL

LA SPECIALISATION DES SITES PAR DIRECTION

DES MUTUALISATIONS DE FONCTIONS SUPPORTS

DES METHODES DE TRAVAIL A MODERNISER

5- CONFORTER L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES

LES SIEGES DES DR REPARTIS SUR LE TERRITOIRE

Le projet proposé a été validé par le Conseil des Ministres. 2 DR verront donc leur siège implanté à Amiens tandis que les 5 autres devront installer leur siège à Lille.

LA CREATION A AMIENS D'UNE PLATE-FORME DE VALIDATION DES TITRES

MINIMISER LES MOBILITES - UN ACCOMPAGNEMENT AFFIRME DES AGENTS

- Introduction Bilan d'étape au terme de la première phase de la réforme
- Les grands axes du projet de préfiguration
- Exposé des arbitrages rendus par le conseil des ministres du 31 juillet
- Informations sur la période en cours
- Les travaux à venir
- Accompagnement RH
- 7 Temps d'échanges

Réunions inter-services interministérielles d'examen des projets de préfiguration

Ces réunions, sous la présidence de J.L. Névache, associent tous les correspondants ministériels concernés, ainsi que les entités transversales : Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), Direction des services administratifs et financiers (DSAF), Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), Direction du Budget (DB).

Le Conseil des Ministres du 31 juillet a arbitré sur un certain nombre de sujets concernant les projets de préfiguration (les sièges des directions, les effectifs, et les préfigurateurs notamment), mais ne s'est pas prononcé sur l'organisation interne de chaque service, et le degré de spécialisation des sites. L'objectif de ces réunions de travail dites « RIS », est de rentrer plus précisément dans l'expression fine de chaque projet, en s'assurant qu'il présente des organisations robustes et faisant preuve d'économies.

Les projets devront être revus à l'issu de cette série de réunions, pour tenir compte des remarques et des points saillants qui en découleront. Pour ce faire, et dans le but de piloter et coordonner les travaux des DR, une seconde lettre de mission sera adressée à chacun des 7 préfets préfigurateurs à la mi-septembre.

Réunions inter-services interministérielles d'examen des projets de préfiguration

Les RIS se sont tenues du 25 au 28 août.

La réunion d'examen du projet du Nord-Pas-de-Calais-Picardie s'est tenue le 25 août.

Chaque projet, intégré à une démarche globale, a été présenté en séance, et a fait l'objet de remarques, donnant parfois lieu à des débats.

Les conclusions définitives de ces RIS ne seront communiquées aux 7 Préfets qu'à l'issue d'une concertation interministérielle conduite par la MICORE et seront traduites dans :

- Les lettres de mission que chaque ministère adressera à chacun des DR préfigurateurs
- Les lettres de mission des Préfets préfigurateurs.

- Introduction Bilan d'étape au terme de la première phase de la réforme
- Les grands axes du projet de préfiguration
- 3 Exposé des arbitrages rendus par le conseil des ministres du 31 juillet
- Informations sur la période en cours
- 5 Les travaux à venir
- Accompagnement RH
- 7 Temps d'échanges

Travaux à venir – Feuille de route

Les travaux à conduire au second semestre sont articulés autour de 5 axes

Organisation, gouvernance, modes de fonctionnement

RH

- Précision des mesures d'accompagnement à l'échelle régionale
- Préparation des bases d'une offre de formation : intégration des propositions de formations interministérielles (formations transverses, nouveaux modes de travail...) au sein du plan régional de formation
- Accompagnement de la mobilité: écoute, conseils, bourses aux postes, prépositionnements, mobilité interfonctions publiques

Conduite du changement et association des parties prenantes

- Définition et mise en œuvre du plan de conduite du changement
- Déclinaison opérationnelle
- Accompagnement des DR dans l'animation de leurs démarches de conduite du changement
- Accompagnement spécifique des cadres
- Définition et mise en œuvre du plan de communication interne et externe

Prérequis techniques de mise en œuvre

- Plan d'action de modernisation numérique
- Préparation des dialogues de gestion
- Déclinaison des modalités d'exécution adaptées à la nouvelle région (nouvelle architecture budgétaire, modalités d'exécution financières)
- Préparation du plan de déménagement global et de la mise en œuvre
- Préparation d'un nouveau schéma régional de mutualisations

- Conception détaillée des organisations
- Approfondissement du schéma de gouvernance (CAR, CODIR, bilatérales Préfet DR) et interactions avec parties prenantes

- Introduction Bilan d'étape au terme de la première phase de la réforme
- Les grands axes du projet de préfiguration
- Exposé des arbitrages rendus par le conseil des ministres du 31 juillet
- Informations sur la période en cours
- 5 Les travaux à venir
- Accompagnement RH
- 7 Temps d'échanges

La feuille de route de l'accompagnement RH de la réforme

Axe 1 - Un dialogue approfondi mis en place tout au long de la réforme

- 1. renforcer le dialogue social
- 2. associer les agents à la réforme en tant que force de proposition
- 3. mettre en place un suivi particulier pour les agents susceptibles d'effectuer une mobilité fonctionnelle ou géographique

Axe n°2 : un accompagnement individualisé et collectif des agents des services régionaux de l'Etat

- 4- renforcer le dispositif de formation professionnelle
- 5- créer une nouvelle priorité d'affectation ou de détachement au profit des agents dont le poste est supprimé
- 6- mobiliser les bourses de l'emploi public
- 7- créer une autorisation spéciale d'absence de deux jours maximum pour la reconnaissance de l'environnement de la nouvelle affectation
- 8- offrir à tout agent qui le souhaite le bénéfice d'une période d'adaptation en cas de changement d'affectation
- 9- appliquer aux agents contractuels les mesures d'accompagnement prévues pour les agents titulaires

Axe n°3 : un traitement identique des agents quelle que soit leur appartenance ministérielle

- 10- garantir un traitement identique des agents
- 11- améliorer l'accompagnement financier des mobilités
- 12- assurer un suivi particulier des cadres dont l'emploi fonctionnel est appelé à disparaître

Axe n°4: Un accompagnement particulier des cadres dans la conduite du changement

13- offrir à tout agent chargé d'encadrement un dispositif d'accompagnement à la conduite du changement

Plan ministériel d'accompagnement

Plan ministériel d'accompagnement RH

Réalisé au niveau national, dans chaque ministère concerné, établi en concertation avec les OS et présenté aux instances de concertation concernés.

- décline « ministériellement » (ou par réseaux lorsque ceux-ci sont interministériels
 : DIRECCTE, SGAR, ...) les engagements de la feuille de route interministérielle
- définit un plan de formation et de développement des compétences
- met en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement des services et des agents
- définit les modalités d'accompagnement de la réforme (management, information et communication avec les personnels)
- Un suivi du plan ministériel sera organisé

Dialogue social : CT et CHSCT

Rappel des points pour avis (vote) ou pour information

- En CTM : question qui porte sur tous les services
- En local: projet d'organisation pour avis et étude d'impact pour information

La formation conjointe, une modalité à favoriser

Décret du 29 juillet 2015 : modifications réglementaires ont été prises pour inscrire le dialogue social dans le nouveau format des régions fusionnées.

- Utilisable par tous les services (DR, Rectorat...)
- Arrêté spécifique pris par CT/CHSCT : ex signature des préfets concernés ou des recteurs pour la période allant jusqu'en décembre, désignant l'autorité habilitée à présider
- Quorum s'apprécie sur l'ensemble de la formation et non comité par comité

Points d'attention:

- le décret n° 2015-932 du 29 juillet 2015 permet désormais cette réunion conjointe des comités techniques ou des CHSCT de proximité pour des services déconcentrés relevant d'un même département ministériel. Un arrêté sera pris très prochainement pour rendre opérationnelle cette possibilité.
- Pas de nouvelles élections suite à la création des nouveaux services pour la réunion des CT et CHSCT conjoints (ni avant, ni après le 1^{er} janvier 2016)

Accompagnement individualisé des agents

- Un accompagnement en plusieurs niveaux
 - Accueil de premier niveau interne aux services concernés par la réforme :
 - Information de premier niveau : calendrier, état des travaux en cours, premiers signalements sur les situations personnelles.
 - Par qui : SG, gestionnaire RH de proximité, supérieur... dans un délai rapide
 - Conseil ministériel de second niveau : le CMC ministériel
 - Connaissance ministérielle primordiale permettant de disposer d'une bonne connaissance des métiers et de l'organisation du dit ministère.
 - Tourné vers le conseil des agents sur leurs parcours professionnels
- Coordination interministérielle par les PFRH
 - Un travail de coordination et non pas de substitution
 - Axées sur l'accompagnement à la mobilité interministérielle ou encore inter versants de la fonction publique.

Dispositifs indemnitaires d'accompagnement

- Assurer un traitement en égalité des agents quel que soit leur ministère d'appartenance en s'appuyant sur un fonds interministériel
- Améliorer l'accompagnement financier des agents impactés par une mobilité géographique ou fonctionnelle via la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'Etat (PARRE) :
 - Indemnisation des sujétions résultant du changement de résidence administrative;
 - Indemnisation de la formation à la reconversion professionnelle (au moins 5 jours).
- Eviter aux agents proches de la retraite une mobilité géographique
 - Assouplissement des conditions d'éligibilité à l'IDV

Dispositifs indemnitaires d'accompagnement

| Modalité | Montants | | |
|------------------------------------|--------------|---|----------|
| | ≥ de 300 km | Changement de résidence familiale avec enfants | 30 000 € |
| | | Changement de résidence familiale sans enfants | 25 000 € |
| | | Prise à bail d'un logement distinct de la résidence familiale | 20 000 € |
| | 200 à 299 km | Changement de résidence familiale avec enfants | 25 000 € |
| Barème | | Changement de résidence familiale sans enfants | 20 000 € |
| interministériel | | Prise à bail d'un logement distinct de la résidence familiale | 15 000 € |
| de la PARRE Mobilité géographique | 150 à 199 km | Changement de résidence familiale avec enfants | 23 000 € |
| | | Changement de résidence familiale sans enfants | 18 000 € |
| | | Prise à bail d'un logement distinct de la résidence familiale | 13 000 € |
| | 80 à 149 km | Changement de résidence familiale avec enfants | 20 000 € |
| | | Changement de résidence familiale sans enfants | 15 000 € |
| | | Prise à bail d'un logement distinct de la résidence familiale | 10 000 € |
| | | Sans changement de résidence familiale ou de prise de bail d'un logement distinct | 6 000 € |

Dispositifs indemnitaires d'accompagnement

| Modalité | Montants | | |
|----------------------------------|------------|---|---------|
| | | Changement de résidence familiale avec enfants | 8 000 € |
| | | Changement de résidence familiale sans enfants | 6 000 € |
| Mobilité | 40 à 79 km | Prise à bail d'un logement distinct de la résidence familiale | 4 500 € |
| géographique | | Sans changement de résidence familiale ou de prise de bail d'un logement distinct | 3 200 € |
| | 20 à 39 km | Montant unique | 1 600 € |
| Cessation d'activité du conjoint | | | 6 100 € |
| Reconversion professionnelle | | | 500 € |

Emplois DATE et encadrement supérieur

- Objectif: revoir sur la base des macro-organigrammes le nombre et la cotation des postes de DATE
- Calendrier des travaux sur le décret DATE
 - Juillet : Lancement d'une enquête de recensement auprès des ministères des emplois DATE actuels et des propositions
 - 20 septembre : retour des données ministérielles, postérieurement aux arbitrages sur les macro-organigrammes.
 - Arbitrage : 1ère quinzaine d'octobre
 - Novembre /décembre : Publication des postes de directeurs
 - Janvier : nomination des nouveaux emplois DATE

En parallèle, <u>décret n° 2015-984 du 31 juillet 2015</u> sur l'accompagnement des fonctionnaires occupant des emplois supérieurs concernés par la nouvelle organisation des services déconcentrés régionaux et <u>n° 2015-1043 du 20 août 2015</u> pour les fonctionnaires détachés sur certains emplois fonctionnels de catégorie A ou chargés de mission auprès des SGAR.

Processus d'affectation dans les services

- Des principes généraux en cours de concertation visant à garantir l'égalité de traitement des agents.
- Une déclinaison ministérielle, dans le cadre du dialogue social et des spécificités de réseau
- Principes envisagés relatifs au processus d'affectation des agents
 - Les agents seront informés le plus en amont possible du transfert, de la modification ou de la suppression de leur poste dans le cadre de la réforme.
 - Micro-organigramme doit être accompagné des fiches de poste
 - Chaque agent doit bénéficier d'un entretien
 - Portée à connaissance de tous les agents des fiches de poste
 - 3 temps : information, proposition, affectation

Télétravail

Bases de travail actuellement discutées

- Volontariat et réversibilité
- Télétravail alternant : 3 jours max et 2 jours min sur le lieu d'affectation. Exception pour raisons médicales
- Possibilité de travailler en « télécentre »
- Catégorie et missions éligibles : en principe travail local
- Coûts: coûts découlant directement de l'exercice du télétravail
- Arrêté ministériel et arrêté individuel, avec remise d'un protocole à l'agent. Pour les contractuels, avenant.
- Bilan annuel en CHSCT.

- Introduction Bilan d'étape au terme de la première phase de la réforme
- Les grands axes du projet de préfiguration
- Exposé des arbitrages rendus par le conseil des ministres du 31 juillet
- 4 Informations sur la période en cours
- 5 Les travaux à venir
- 6 Accompagnement RH
- Temps d'échanges